



LES NEWS DU CSE

DO IDF - ASC Août 2026

Excédent Budgétaire des Activités Sociales et Culturelles, la Cfdt débloque la situation !

Grâce à une gestion rigoureuse et à l'évolution des pratiques comptables impulsée par vos élus **Cfdt**, votre CSE a non seulement apuré sa dette, mais dispose désormais d'un excédent de plus de 2 millions d'euros.

Lors de nos visites sur le terrain, vous avez été nombreux à nous faire part de vos attentes. Les élus **Cfdt** vous ont écoutés et nous avons porté votre voix.

Lors du CSE des **22 et 23 juillet** dernier, en quittant la salle, la **Cfdt** a permis de faire dégager une majorité, afin que cet excédent soit intégralement reversé sur le compte salarié, avec une répartition tenant davantage compte des différences de quotient familial.



Consciente de vos attentes et du mécontentement suscité par la situation financière héritée de la précédente mandature, la **Cfdt** a soutenu une redistribution qui, bien qu'elle ne réponde pas pleinement à ses ambitions, permet de répondre rapidement à vos attentes en vous faisant bénéficier sans attendre de cet excédent sur votre compte salarié.

Les nouveaux montants:

QF 2026	Montant Initial	Complément Attribué	Montant Total 2026
1	900	450	1350
2	900	450	1350
3	900	450	1350
4	900	450	1350
5	900	450	1350
6	800	390	1190
7	800	390	1190
8	800	390	1190
9	800	390	1190
10	800	390	1190
11	700	300	1000
12	700	300	1000
13	700	300	1000
14	700	300	1000
Non calculé	500	50	550

**LA CFDT,
AVEC VOUS
ET POUR
VOUS
SUIVEZ
NOUS SUR
VOS
RESEAUX
SOCIAUX**



Cfdt Télécoms Prestataires Ile de France, 7 / 9 rue Euryale Dehaynin
75019 Paris

Tel : 01 42 03 89 45
www.monsyndicatcfdt.fr

Courriel :

contact@monsyndicatcfdt.fr

Voter **Cfdt**, c'est aussi choisir des élus présents sur le terrain, à votre écoute et qui savent transformer vos demandes en actions concrètes !

Grande avancée pour les salariés des Obligations Légales d'IDF

La direction formalise la dénonciation d'un usage de déclaration considéré comme non conforme concernant le temps de travail et les astreintes au sein du pôle Obligations Légales de Paris. Elle a donc remis en cause au **CSEE du 23 juillet** l'usage pratiqué par les salariés afin de se mettre en conformité avec l'accord sur les astreintes signé le **3 aout 2023**.

La conséquence est que les salariés, qui ont eu un trop perçu pendant 2 ans, vont voir leur salaire diminuer (environ 150 € par mois pour 13 salariés en IDF).

Toutefois, l'entreprise a aussi entendu ces salariés, la **Cfdt** ainsi que l'ensemble des élus. Elle propose des **Augmentations Individuelles** correspondant à une moyenne de leur perte de salaire calculée sur les 2 dernières années. La **Cfdt** se félicite de cette avancée majeure.

Nous regrettons néanmoins que ces augmentations soient prises sur le budget **NAO**. Lors de la séance, la **Cfdt** a demandé qu'un budget spécifique soit mis en place afin de ne pas pénaliser les autres salariés de la **Direction Expérience Client** (ex USC).



Bilan Politique Sociale, emploi et conditions de travail 2025

Le Rapport Annuel à l'Emploi & le bilan sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) 2025 récapitulent les choix de politique d'Emploi de la **DO IDF** pour l'année 2025:

- Une baisse des effectifs CDI de **7,9 %** et des ETP (Equivalent Temps Plein) de **5,1%**
- Le maintien de la sous-traitance à un niveau élevé dans la relation client, les services aux entreprises et l'intervention.

Pour la **Cfdt**, les inquiétudes des salariés doivent être entendues !

Il est urgent de mettre en œuvre une politique de ré-internalisation des emplois plus ambitieuse.

La délégation Cfdt au CSEE de la DO IDF vous souhaite une belle fin d'été

Vos élus titulaires: Frédéric Johner, Chloé Mercier, Sylvain Tulliez, David Bohere, Marie Françoise Quéau, Michel Saldou, Naima Necib, Olivier Bex

Vos élus suppléants: Séverine Gaidot, Manuel Michel, Angélique de Chaleix, Eric Gondor, Valerie Collé, Stéphane Gouazé, Laetitia Nicolle

**Rejoignez la première
organisation syndicale en France,
adhérez.**